

Jeunes de 6 ans à 17 ans, Plusieurs Aides

Demande à faire par LA FAMILLE (un seul dossier à déposer)

ORGANISMES

PUBLIC

CONDITIONS

AIDES



Jeunes de 6 à 17 ans
résidant à Tarbes,
Lourdes, Aureilhan

Quotient Familial inférieur à 700

20 à 80 €



Jeunes de 6 à 17 ans
résidant à Tarbes

ARS ou AEEH
Bénéficiaire de l'Allocation de Rentrée
Scolaire ou de l'Allocation Education
Enfant Handicapé
ou Ressources inférieures à 15 000 €
par an et par représentant légal

20 à 30 €

Demande à faire par L'ASSOCIATION SPORTIVE du 1^{er} juin au 31 décembre 2022

sur le Compte Asso: <http://lecompteasso.associations.gouv.fr>



Jeunes de 6 à 17 ans *
résidant dans le 65
nées entre le 16 septembre 2004
et le 31 décembre 2016

ARS
Bénéficiaire de l'Allocation de
Rentrée Scolaire

50 €

sur présentation du code
individuel Pass'Sport
reçu par email du
ministère des Sports et
des Jeux Olympiques et
Paralympiques

Jeunes de 6 à 19 ans *
résidant dans le 65
nées entre le 1er juin 2002
et le 31 décembre 2016

AEEH
Bénéficiaire de l'Allocation
Education Enfant Handicapé

RETRAIT et DÉPÔT
du dossier en fonction de
l'adresse du demandeur :
à partir du **30 septembre 2022**

Téléchargeable sur le site des organismes suivants :

CDOS : <http://hautespyrenees.franceolympique.com>

Ville de Tarbes : www.tarbes.fr (rubrique sport)

GIP Politique de la ville : www.agglo-tlp.fr

Tarbes-Lourdes-Aureilhan
Quartiers Nord et Ouest (Solazur/Debussy)

G.I.P. Politique de la ville T.L.P.
30 avenue Saint Exupéry / 65000 TARBES
mardi, mercredi et jeudi de 14 h à 17 h
Tél : 05.62.53.34.37 / gip.pvtlp@gip65.fr

Tarbes
Tous quartiers sauf Nord et Ouest

Mairie de Tarbes
Direction des sports / Bâtiment Pyrène
65000 TARBES
Permanences : le lundi et le mercredi 9h-12h et 14h-17h
vendredi 9h-12h
Tél : 05.62.44.38.16 / sport@mairie-tarbes.fr

Plaquette financée par :

